



# APPEL A CANDIDATURE

## 2<sup>ème</sup> Salon du couteau artisanal

### Aubusson - Samedi 22 juillet 2023

A retourner au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023 avec les pièces justificatives

## COORDONNEES

---

Nom de l'atelier : .....

NOM / Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Site internet : .....

## STATUT

---

Artisan     Artisan d'art     Artiste     Autre (précisez).....

Numéro Siret : .....

Type de production : .....

.....



## STAND

---

Tarif : 50 € (stand seul)

**ou** Tarif stand + repas : 70 €

Nombre de tables (1m40) souhaitées : .....

chaise :  oui  non          nombre : .....

Souhaitez-vous proposer une démonstration ?  oui  non

## A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

---

- ✓ Le formulaire d'Appel à Candidature
- ✓ 4 photos de bonne qualité de vos créations (format numérique à communication@aubusson.fr)
- ✓ Justificatif d'activité (dernier appel à cotisations sociales, extrait du registre du commerce et des sociétés ou registre des métiers pour les artisans ; certificat INSEE pour les autoentrepreneurs...)
- ✓ Attestation d'assurance professionnelle
- ✓ Le paiement, par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes

2

---

## REGLEMENT

---

### Dispositions générales

Le Salon du couteau artisanal est organisé par la ville d'Aubusson dont le siège est situé à La Passerelle – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson. Il est le seul interlocuteur pour le salon.

Les horaires d'exposition sont les suivants : 10h-18h

Les Démonstrations proposées dans le dossier de candidature seront planifiées. Elles se tiendront à l'extérieur. L'exposant, qui propose une animation, organise la tenue de son stand lors de sa démonstration.

Le démontage aura lieu dès la fermeture du Salon au public le samedi 22 juillet à partir de 18h.

### Frais de participation

Le paiement des stands est à faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes au moment de la candidature. Il sera encaissé à l'issue de l'évènement dans le cas d'une participation, ou encaissé en cas de désistement à l'issue de la validation de participation par l'artisan.

### Conditions matérielles

En cas d'installation lumineuse, disposer uniquement d'éclairages leds.

Les emplacements mis à disposition sont désignés par avance. Chaque exposant s'adapte à l'espace désigné et peut apporter du matériel supplémentaire (vitrine, éclairage...conformes aux normes de sécurité) pour installer son stand.

L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants ou visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures d'état (sols, plafond, luminaires) et d'apposer sur celles-ci des fixations risquant de les endommager. Il est aussi interdit à l'exposant d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toute détérioration causée par les installations des exposants ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, sera évaluée par les services techniques de l'organisateur et mises à la charge des exposants responsables. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins.

### Conditions de participation

Le seul envoi d'un dossier de candidature ne constitue pas une inscription immédiate au Salon du couteau artisanal d'Aubusson.

La manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice de la coutellerie. Chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales au moment du Salon du couteau artisanal.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif d'intérêt général notamment pour des raisons de sécurité ou bien en cas de force majeure.

### Assurance, réglementation et sécurité

L'artisan dispose d'une responsabilité civile professionnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus aux vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

A....., Le.....

Signature

*\*Les photos fournies au moment de la candidature sont utilisées librement et sans frais pour les dossiers de presse et éléments de communication.*

Envoi des dossiers par email : [communication@aubusson.fr](mailto:communication@aubusson.fr)  
ou courrier postal à Mairie d'Aubusson – Edwige Fleury – Esplanade Charles de Gaulle  
La Passerelle – 23200 AUBUSSON

Pour plus d'information :  
Edwige FLEURY – Tél. 06 67 16 70 14/ 05 55 83 08 00 – [communication@aubusson.fr](mailto:communication@aubusson.fr)